

Mairie du Kremlin-Bicêtre  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N°2025-165**  
**MODIFICATION DE LA NOMINATION DE LA REGIE D'AVANCES DES DIRECTIONS**  
**ACTION EDUCATIVE ET DE L'EMANCIPATION**  
**REGIE 328**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2024 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaire au fonctionnement des services municipaux, en application de l'article L.2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 portant création de la régie d'avances de la Direction de l'Education et du Temps Libre,

Vu l'arrêté n°2024-159 du 10 avril 2024, de nomination précédent considérant la nécessité de mettre fin aux fonctions de Madame Madly BOURGEOIS et Madame Audrey DEMORIVALLE en qualité de mandataire.

Considérant qu'il y a lieu de nommer aux fonctions de mandataire, Madame Mme Taïssir BOUBAYA, Madame Valérie BUITRAGO, Madame Julie BENMOUSSA, Monsieur Ronan FRANÇOIS et Monsieur Kévin FAIX.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 février 2025 .

**ARRÊTÉ**

ARTICLE 1 : Sont abrogés les arrêtés de nomination précédents.

ARTICLE 2 : Nomme à compter de la date de notification, Madame Corinne POINGT en qualité de régisseur titulaire et Madame Nadia AIT CHERIF en qualité de mandataire suppléant de la régie d'avances de la Direction Educative.

034-219400439-20250328-2025-165-AR  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

ARTICLE 3 : Nomme à compter de la date de notification, les personnes suivantes en qualité de mandataires de la régie d'avances de la Direction éducative :

- Magalie PENHOUE
- Marie GUISSET
- Mirella GUILLOUX
- Lauriane DORBY
- Héloïse CANAL
- Géraldine NAUDOT
- Mouhoub KECILI
- Amina CHOULADI
- Bill TEIXEIRA
- Carmen MARTINEZ
- Léo JAROSSAY
- Evelyne BETOUBAM
- Aïssé COULIBALY
- Billal SOUGMI
- Taïssir BOUBAYA
- Valérie BUITRAGO
- Julie BENMOUSSA
- Ronan FRANÇOIS
- Kévin FAIX

ARTICLE 4 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement, n'excédant pas deux mois, le régisseur titulaire sera remplacé par le mandataire suppléant.

ARTICLE 5 : Seul le régisseur titulaire percevra une indemnité de manquement de fonds d'un montant de 110 euros par an.

ARTICLE 6 : Le régisseur titulaire, le mandataire suppléant et les mandataires ont pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

ARTICLE 7 : Le régisseur titulaire, le mandataire suppléant et les mandataires sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n°06.031 A.B.M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public.

ARTICLE 8 : Le Maire du Kremlin-Bicêtre et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 9 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

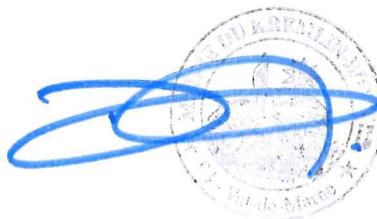
- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20250325-2025-165-AR  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

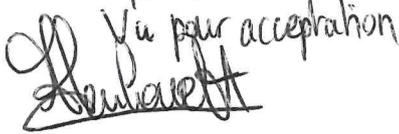
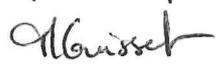
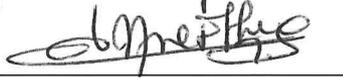
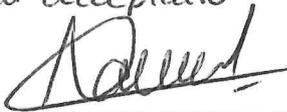
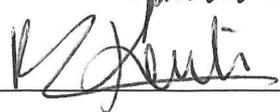
Sofiane KHOUIDHI  
 Le Comptable Public assignataire  
 Service de Gestion Comptable 177 Four-Seine  
 Isabelle VILAPLANA  
 94200 Kremlin-Bicêtre

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 25 mars 2025

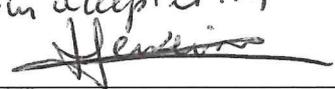
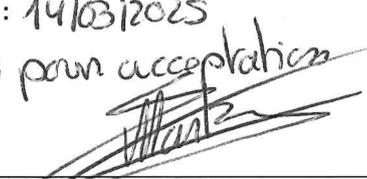
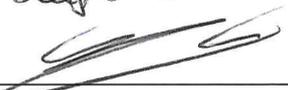
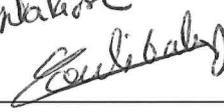
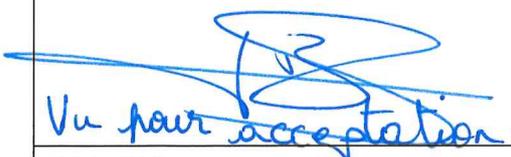
Le Maire,  
 Jean-François DELAGE



Signatures du régisseur titulaire, du mandataire suppléant et des mandataires précédées de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

<b>Corinne POINGT</b>	<b>Nadia AIT CHERIF</b>
Régisseur titulaire	Mandataire suppléant
Notifié le : 10/03/2025 Vu pour acceptation 	Notifié le : 14/03/2025 Vu pour acceptation 
<b>Magalie PENHOUE</b>	<b>Marie GUISSET</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 14/03/25 Vu pour acceptation 	Notifié le : 14/03/2025 Vu pour acceptation 
<b>Mirella GUILLOUX</b>	<b>Lauriane DORBY</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 11/03/2025 Vu pour acceptation 	Notifié le : 14/03/2025 Vu pour acceptation 
<b>Héloïse CANAL</b>	<b>Géraldine NAUDOT</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 14/03/25 Vu pour acceptation 	Notifié le : 14/03/2025 Vu pour acceptation 
<b>Mouhoub KECILI</b>	<b>Amina CHOULADI</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 20.03.2025 Vu pour acceptation 	Notifié le : 13/03/2025 Vu pour acceptation 

Accusé de réception en préfecture  
 094-219400439-20250325-2025-165-AR  
 Date de télétransmission : 08/04/2025  
 Date de réception préfecture : 08/04/2025

<b>Bill TEIXEIRA</b>	<b>Carmen MARTINEZ</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 13/03/2025 Vu pour acceptation 	Notifié le : 14/03/2025 Vu pour acceptation 
<b>Léo JAROSSAY</b>	<b>Evelyne BÉTOUBAM</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 14/03/2025 Vu pour acceptation 	Notifié le : 11/03/2025 Vu pour acceptation 
<b>Aïssé COULIBALY</b>	<b>Billal SOUGMI</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 10/03/2025 Vu pour acceptation 	Notifié le : 09/03/2025 Vu pour acceptation 
<b>Taïssir BOUBAYA</b>	<b>Ronan FRANÇOIS</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 13/03/2025 Vu pour acceptation 	Notifié le : 14/03/25 Vu pour acceptation 
<b>Julie BENMOUSSA</b>	<b>Valérie BUITRAGO</b>
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 14/03/2025  Vu pour acceptation.	Notifié le : 11/3/25 Vu pour acceptation 
<b>Kévin FAIX</b>	
Mandataire	
Notifié le : 11/03/25 Vu pour acceptation 	

**Délais et voies de recours :** le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)